



COMMUNE DE BIOT

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS D'INONDATIONS

27 JUIN 2022

CARTE DE ZONAGE REGIONAIRE
PLAN B : PLANE DE LA BRADIE (2008)



PRESCRIPTION DU PPR : antée au 5 décembre 2017 et prorogé le 23 septembre 2020
MISE A DISPOSITION DU PUBLIC : du 22 octobre 2020 au 23 novembre 2020



Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Départemental - Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques

Légende

- Zonage réglementaire
— RD : Enjume la plus grande entre une enveloppe de 5m de part et d'autre de l'axe du talon ou une enveloppe de 3 m de part et d'autre des bords
- R1
 - R2
 - B1
 - ESR
 - Bâtiments - 2010
 - Cadastre SCIP - 2010
 - Car de référence (RMCF)

Zones urbanisées	
ZPRU	CU
AZU	R3
ALAS	R2
ALAS	R1

Fond de plan : Cadastre DGFIP 2019

0

250

500 m

